

DEPARTEMENT :  
**HAUTE VIENNE**  
Arrondissement :  
**LIMOGES**  
Canton :  
**CONDAT/VIENNE**  
Commune :  
**LE VIGEN**

**Séance publique du 13 février 2025**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BONNET, Maire.

**Présents** : BONNET Jean-Luc, AUFORT Jean-Michel, AUXEMERY Serge, BAUDOU Sylvie, LAPLAUD Armand, NIEL Laurent, HERVY Christine, SALESSE Émilie, SORET Marie-Ange, AUDEVARD Murielle (arrivée à 18h45), BIASSE Sacha, FLOIRAT Pascal, POISON Raoul

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	13
Votants	16

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs** : BUISSON Nathalie donne pouvoir à SORET Marie-Ange, DELORD Patrick donne pouvoir à BAUDOU Sylvie, CORNEE Nicolas donne pouvoir à LAPLAUD Armand

**Absents non excusés** : BARRIER Micheline, EVENE Pierre-Adrien, FARNIER Didier

Date de convocation
23/01/2025

**VU** les articles L.2141-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au déclassement des biens du domaine public.

**VU** les articles L.120-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux enquêtes publiques.

**VU** le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur et ses dispositions applicables au zonage des terrains concernés.

**VU** la délibération n° 2024\_254 du 28 novembre 2024

**VU** la nécessité de procéder à une enquête publique pour permettre le déclassement des terrains appartenant au domaine public communal.

Date d'affichage
17/02/2025

**CONSIDERANT** les parcelles :

- AC n°109 au Coudert pour détachement de 2 lots à bâtir (1054 m<sup>2</sup> et 692 m<sup>2</sup>)
- AT n° 54 aux Farges pour un détachement de 1 lot (969 m<sup>2</sup>)
- AT n° 47 aux Farges pour un détachement de 1 lot (589 m<sup>2</sup>)
- AD n° 268 à Puy Mery pour un détachement de 2 lots (1355 m<sup>2</sup> et 1329 m<sup>2</sup>)

sont actuellement affectées à l'usage public mais sont destinées d'un projet nécessitant leur déclassement et leur cession.

Que cette procédure est obligatoire pour garantir la transparence, l'information du public et recueillir ses observations.

**Objet de la délibération :**

**ORGANISATION  
D'UNE ENQUETE  
PUBLIQUE EN VUE  
DU DECLASSEMENT  
DE TERRAINS DU  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL**

**CONSIDERANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

A l'unanimité par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**DECIDE** d'organiser une enquête publique préalable au déclassement des terrains cités plus haut, conformément aux dispositions légales.

**DESIGNE** Monsieur Jacques CHAPUT comme commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique.

**FIXE** la durée de l'enquête publique  
2025 jusqu'au 31 mars 2025.

**DECIDE** que le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public :

En version papier à la mairie de LE VIGEN aux horaires d'ouverture habituels.

En version dématérialisée sur le site internet de la commune.

**PRECISE** que les observations et propositions du public pourront être consignées :

Sur le registre papier disponible en mairie.

Par courrier adressé à [préciser l'adresse de la mairie].

Par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@le-vigen.fr](mailto:urbanisme@le-vigen.fr)

**CHARGE** Monsieur le Maire de :

**PRENDRE** l'arrêté municipal fixant les modalités de l'enquête publique.

**PUBLIER** un avis d'enquête publique dans un journal d'annonces légales et par tout autre moyen adapté pour informer le public.

**D'ASSURER** la mise à disposition et la publicité des documents relatifs à l'enquête publique.

Indique qu'à l'issue de l'enquête publique, un rapport et un avis seront établis par le commissaire enquêteur et transmis au Conseil municipal pour décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Luc BONNET

Certifié et exécutoire par Jean-Luc BONNET

- Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/02/2025
- Et la publication le 17/02/2025

Le Maire

Jean-Luc BONNET